



# Mieux vivre chez vous

## Les aides en Outre-Mer pour rénover votre logement

### Sommaire

<b>Pour quels travaux pouvez-vous avoir des aides ? .....</b>	<b>2</b>
<b>Quelles aides pouvez-vous avoir ? .....</b>	<b>3</b>
Vous êtes propriétaire .....	3
Vous occupez votre logement ? .....	4
Vous louez votre logement .....	5
<b>FranceRénov' vous aide .....</b>	<b>6</b>

Vous habitez dans un **territoire ultramarin**,  
par exemple la Guadeloupe ou la Polynésie ?

Vous pouvez avoir des **aides financières**  
pour rénover votre logement.



Rénover votre logement c'est faire des travaux pour :

- avoir un logement plus confortable
- avoir un logement plus sûr

Il y a des aides spéciales pour les territoires ultramarins.

## Pour quels travaux pouvez-vous avoir des aides ?

- pour faire des travaux de rénovation énergétique.

Ces travaux aident à avoir moins froid l'hiver  
et moins chaud l'été.

Ils aident à dépenser moins d'énergie.



- pour adapter votre logement à votre âge ou votre handicap  
pour vivre le plus longtemps possible chez vous.

On parle de perte d'autonomie.

Par exemple vous voulez remplacer la baignoire  
par une douche.



- pour réparer l'ensemble des dégradations de votre logement.

Par exemple si votre toit est abîmé .



## Quelles aides pouvez-vous avoir ?

### **Vous êtes propriétaire**

Vous pouvez avoir une aide pour faire des travaux de rénovation énergétique.



Les travaux de rénovation énergétique sont des travaux pour économiser l'énergie.

Par exemple :

- isoler votre toit
- installer des volets
- installer un chauffe-eau solaire



Vous pouvez avoir cet aide :

- si vous habitez votre logement
- si vous louez votre logement

Cette aide s'appelle **MaPrimeRénov'**.

Le montant de l'aide dépend de vos revenus.

Il dépend des travaux que vous faites.

Par exemple vous pouvez avoir

- jusqu'à 4 000 € pour un chauffe-eau solaire
- jusqu'à 100 € pour l'isolation d'une fenêtre.



Vous pouvez consulter [le site internet MaPrimeRénov'](#) pour avoir plus d'informations.



## Vous occupez votre logement ?

Vous pouvez avoir une aide financière pour :

- réparer votre logement,  
par exemple si votre toit ou vos fenêtres sont abîmés
- améliorer votre sécurité,  
par exemple si l'installation électrique est dangereuse  
ou si votre maison risque de s'écrouler.

On parle de **situations d'indignité**.

- adapter votre logement à votre perte d'autonomie,  
par exemple en installant un monte-escalier électrique

L'aide s'appelle : **aide de la Ligne budgétaire unique ou LBU**  
pour l'amélioration de l'habitat du ministère des Outre-mer.

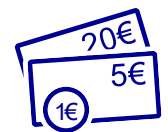
Le montant de l'aide dépend de vos revenus,  
c'est-à-dire l'argent que vous avez chaque mois pour vivre.

Vous pouvez avoir jusqu'à 70% du montant de vos travaux.

Si vous dépensez 10 000 €

vous pouvez avoir une aide de 7 000 € au plus.

Vous pouvez consulter [le site internet FranceRénov' Outre-Mer](#)  
pour avoir plus d'informations.



## Vous louez votre logement

Vous voulez :

- **faire une rénovation globale** de votre logement.

C'est-à-dire que vous faites de gros travaux dans votre logement par exemple :

- réparer le toit
- refaire l'installation électrique



- rénover une partie de votre logement, par exemple si votre toit ou vos fenêtres sont abîmés

- adapter votre logement à la perte d'autonomie de votre locataire, par exemple en installant un monte-escalier électrique



Vous pouvez avoir plusieurs aides :

- **l'aide aux travaux** de l'Agence nationale de l'Habitat ou ANAH : le montant de l'aide est au plus de 35% du prix des travaux. C'est-à-dire que si vous payez 10 000 € de travaux vous pouvez avoir 3 500 € d'aide.



- **Le contrat Loc'avantages** pour payer moins d'impôts : vous devez signer un contrat avec l'ANAH.

Ce contrat dit par exemple que :

- vous louez votre logement sans meubles pendant 6 ans au moins
- vous demandez un loyer plus faible que les autres logements de votre ville
- vous louez à des personnes qui ont des revenus faibles.



- Des **aides complémentaires** de l'ANAH si :
  - Vous faites 2 travaux différents pour économiser l'énergie, par exemple isoler votre toit et installer un chauffe-eau solaire
  - Vous avez signé un contrat Loc'avantages

Vous pouvez consulter [le site internet de l'ANAH](#) pour avoir plus d'informations.



## FranceRénov' vous aide

FranceRénov' est un service public officiel.

C'est un service gratuit.

FranceRénov' vous accompagne dans votre projet de rénovation.

Par exemple pour trouver des aides financières

Vous pouvez trouver un conseiller FranceRénov'

- sur le site internet [FranceRénov'](#)
- en téléphonant au 0 808 800 700
- dans un Espace Conseil FranceRénov' près de chez vous en Outre-mer.  
Vous pouvez trouver son adresse sur [le site internet FranceRénov'](#)



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#)

avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : [www.inclusion-europe.eu/easy-to-read](http://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read)

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon

Nous remercions vivement Audrey de l'Association Trisomie 21 Rhône et Métropole de Lyon et Victor de l'ESAT du Boulonnais pour la relecture et la validation du document.